

CONTRIBUTION D'UN SSTI AU DÉPISTAGE DU CANCER COLORECTAL



Corinne CELLICH – Infirmière Santé Travail – AMETIF Santé Travail – Cergy-Pontoise

Dr Gérald DEMORTIERE – Médecin coordinateur – AMETIF Santé Travail – Cergy-Pontoise

Dr Brigitte GAGNANT – Médecin du travail – AMETIF Santé Travail – Cergy-Pontoise

Dr Tu LETRUNG – Médecin du travail – AMETIF Santé Travail – Cergy-Pontoise

Introduction :

En 2007, lors de la mise en place du dépistage organisé du cancer colorectal dans le Val d'Oise, les textes officiels mentionnaient « *la formation de l'ensemble du corps médical et notamment les médecins du travail* ». A ce titre, Prévention Santé en Val d'Oise (PSVO) a sollicité les médecins du travail volontaires de l'AMETIF ST pour participer au comité scientifique, mettre en place des actions en entreprise et sensibiliser les salariés lors des entretiens individuels ou avec de la documentation en salle d'attente.

Dix ans plus tard, une réunion d'information/sensibilisation est réalisée à l'échelle du Service auprès de l'ensemble des équipes pluridisciplinaires par les médecins de PSVO soulignant l'insuffisance de distribution des tests par les médecins généralistes avec un taux de participation en Ile-de-France de 29,2 % pour un objectif à 45 %. Une nouvelle contribution est requise.

Objectifs :

Participer à la stratégie complémentaire de distribution des tests de dépistage colorectal en s'associant à celle des médecins traitants en phase avec la Stratégie Nationale de Santé 2018-2022.

Méthodologie utilisée :

Signature de la convention fixant le partenariat PSVO/AMETIF ST en août 2017 sous l'égide de l'ARS suivie d'une phase expérimentale de trois mois par un binôme médecin du travail/IST.

Phase de déploiement après information à toutes les IST (Infirmières Santé Travail) diplômées et validation en CMT (Commission Médico-Technique) dans une approche consensuelle.

Actions et/ou résultats :

Les IST proposent le test de dépistage à toutes personnes de 50 à 74 ans vues en VIP (Visite d'Information et de Prévention), après identification du risque personnel par le questionnaire d'exclusion. Suivi collectif des salariés dépistés à l'aide d'un logiciel spécialisé et sollicitation du médecin du travail en l'absence de médecin traitant.

Discussion / Analyse critique (leviers, freins) :

Freins : l'allongement de la périodicité des VIP à 5 ans maximum, une majorité de salariés de moins de 50 ans vus en VIP initiales ainsi que la multiplicité des autres champs propres aux risques professionnels à aborder dans le temps imparti d'un entretien sont des freins potentiels.

Leviers : la transversalité des actions santé au travail/santé publique impulsée par le Plan Santé Travail 3 ainsi que la légitimité des IST à s'investir dans une démarche de prévention secondaire sont autant de leviers sous tendant cette stratégie.

Conclusion :

La contribution des services dans la prévention globale de la santé participe à la réduction de la morbidité et s'inscrit de fait dans la mission de prévention de la désinsertion professionnelle.



Pour contacter l'auteur de cette communication : corinne.cellich@ametif.org